



59^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif renforcé sur le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan

Intervention du Luxembourg

16 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions la Haute-Commissaire adjointe et le Rapporteur spécial pour la présentation de son rapport ainsi que tous les panélistes pour leurs contributions. Nous rendons hommage aux femmes afghanes dans cette salle et sur écran, réduites au silence dans leur propre pays. Sans elles, il n'y aura ni paix, ni développement durable en Afghanistan.

La situation des droits humains en Afghanistan reste extrêmement préoccupante. Le Luxembourg condamne les violations généralisées des droits humains, et tout particulièrement la persécution systématique à l'encontre des femmes et des filles afghanes, poursuivie comme crime contre l'humanité par le Statut de Rome. Le Luxembourg a réaffirmé son soutien au système de justice pénale internationale en se joignant au renvoi de la situation en Afghanistan devant la CPI aux côtés de cinq autres États.

Nous appelons les autorités de fait à respecter les obligations découlant des Conventions internationales auxquelles l'Afghanistan est partie. Nous appelons également à la protection des droits des personnes appartenant à des minorités, y compris des minorités ethniques et religieuses, ainsi que des personnes LGBTI.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Le Luxembourg soutient votre recommandation 111 a) sur l'établissement d'un mécanisme de responsabilité holistique. Nous sommes convaincus que la gravité de la situation appelle à une réponse plus ferme de la communauté internationale, qui devrait ouvrir une voie de redevabilité au peuple afghans.

Je vous remercie.